Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 20 (1990)

Heft: 1

Rubrik: Les bons tuyaux de la police : la biotélévigilance, Téléalarme, Secutel & Cie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 25.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La biotélévigilance, Téléalarme, Secutel & Cie

JEAN-P. CRETTENAND

LES BONS TUYAUX DE LA POLICE

La possibilité d'appeler à l'aide.

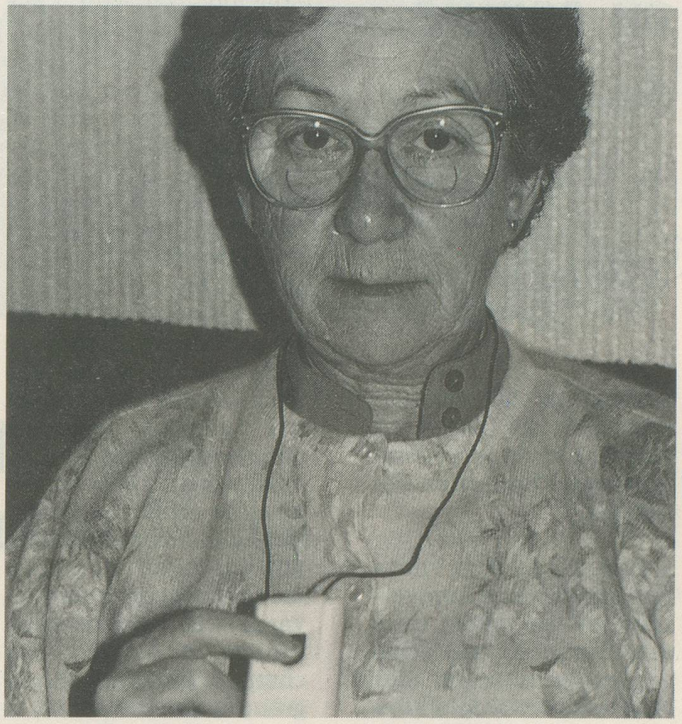

Nul besoin de présenter cette petite merveille. Après quelques années de vie, il est devenu universellement connu, s'est doté de perfectionnements astucieux, au point d'être le compagnon indéfectible de bon nombre de personnes âgées.

Télésurveillance Appel social

La politique de maintien à domicile suppose toute une infrastructure à mettre en place et la solitude n'est pas le moindre des écueils à résoudre. La possibilité d'appeler à l'aide, lorsque le besoin s'en fait sentir, est par ce biais résolu. Cependant, des considérations d'ordre financier peuvent freiner l'acquisition de ce moyen de transmission. Il faut savoir que si vous êtes bénéficiaires des prestations complémentaires de l'AVS (PC) ou d'un subside pour les cotisations de l'assurance maladie (LEAM ou LVAMA), et que si les éléments de votre fortune et de votre budget le nécessitent, les frais d'installation et de location du téléalarme peuvent être pris en charge par Pro Senectute ou d'autres services sociaux.

Règles impératives

Si vous êtes l'heureux(se) bénéficiaire de ce moyen de liaison, vous ne devez en aucun cas ignorer les règles suivantes règles:

1. Vous assurer que la programmation des appels inclue un aboutissement – en dernier échelon au moins – sur une centrale permanente 24 heures sur 24.

2. Prendre garde à l'exacte programmation des numéros d'appel (changement de N° de tél., déménagements, etc.)

3. Porter continuellement sur soi en bracelet ou en pendentif le bouton (bip) d'alarme.

Au sujet de la première règle, il conviendra de s'assurer qu'au moins un des destinataires soit une permanence. Elle peut être un hôpital, un EMS, une association SECUTEL, une société d'ambulances, un poste permanent des pompiers, un centre collecteur d'alarmes, ou un poste de police par exemple.

Pourquoi pas la police?

Dans le cas des polices municipales, il s'en trouve dans le canton de Vaud qui acceptent de tels raccordements.
La plupart du temps en quatrième position, plus rarement en première. Mais il faut cependant se rendre à l'évidence. Tous les postes de police, de par leur organisation, leurs effectifs ou leurs horaires de travail ne sont pas à même d'accepter de telles liaisons. Donc, se renseigner préalablement dans tous les cas!

L'expérience nous montre qu'il ne suffit pas de collecter les appels pour résoudre l'entier du problème. A ce niveau se pose la question de l'intervention en cas de nécessité. Qui dispose des clefs de l'appartement? Qui détient les informations primordiales en matière de dossier médical? Les personnes appelées à intervenir ont-elles les capacités pour agir médicalement le cas échéant?
Toutes ces raisons, et d'autres encore, font que bien souvent les postes de police doivent décliner l'offre de rendre un service que l'on croit être légitimement en droit d'attendre d'eux.

Qu'enseigne l'expérience?

Que les personnes concernées font preuve d'insouciance en ne portant pas constamment sur soi le bouton d'alarme (mini-émetteur).
Qu'en règle générale l'entourage est plus inquiet que la personne âgée (ou handicapée) elle-même.
Que les alarmes sont rares et que dans la majeure partie des cas il s'agit d'appels dits «de confort» (angoisse, solitude, besoin d'une présence, d'une voix).
Néanmoins, ce merveilleux moyen de liaison qu'est le téléphone n'a pas encore dit son dernier mot, car il fait une fois de plus la démonstration qu'il constitue, depuis son invention en 1876 par Graham Bell, un formidable trait d'union entre les hommes...

J.-P. C.
Chargé de prévention
Police cant. vaudoise